



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le VIH - PrEP (prophylaxie pré-exposition) - dépistage

Question écrite n° 19566

Texte de la question

Mme Laurence Vanceunebrock-Mialon appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre le VIH et l'accès aux traitements préventifs telle que la PrEP, prophylaxie pré-exposition. En 2017, environ 153 000 personnes vivaient avec le VIH en France. Environ 25 000 d'entre elles ignoraient leur séropositivité, d'autres étaient diagnostiquées mais non prises en charge et certaines personnes étaient prises en charge par un autre régime d'assurance maladie. La publication fin mars 2019 des nouvelles données de surveillance du VIH en France sur la période 2010 - 2017 par Santé publique France insiste sur la stabilité du nombre de découvertes de séropositivité VIH pour cette période : environ 6 000 découvertes de séropositivité par an. Or cette stabilité amène à s'interroger sur l'efficacité des campagnes de prévention mises en place et des outils disponibles. Les jeunes sont de moins en moins informés quant à la nature du VIH et ses modes de transmission, ce qui accentue non seulement une prise de risque, mais alimente aussi une plus forte sérophobie à l'encontre des personnes vivant quotidiennement avec le VIH. Aussi, si le nombre de dépistages a augmenté de 12 % entre 2010 et 2017, près d'un tiers des découvertes de séropositivité sont toujours tardives : Santé publique France relève des délais de plus de 3 ans en moyenne entre le moment de la contamination et le début d'un traitement. Malgré une offre large de dépistages, plus d'un tiers des nouvelles personnes contaminées apprennent leur séropositivité lors d'un premier dépistage. Cela représente un grand danger car l'absence de traitement rapide du VIH augmente fortement le risque de contamination. Ces données mettent également en évidence le fait que parmi les personnes ayant découvert leur séropositivité en 2017, 56 % des personnes ont été contaminées lors de rapports hétérosexuels, 41 % lors de rapports homosexuels masculins et 2 % par la consommation de drogues injectables. Face à ces éléments, le développement d'outils dont l'efficacité a été démontrée semble pertinent. En ce sens, la PrEP - traitement de prévention du VIH consistant en la prise d'un médicament antirétroviral quotidiennement ou à la demande quelques heures avant un rapport sexuel, à destination des personnes séronégatives - est un dispositif qui vient compléter l'arsenal préventif existant contre le VIH. Des dépistages sont obligatoires, tous les trois mois, conditionnant ainsi la délivrance de ce médicament pris en charge par l'assurance-maladie. La parution en juin 2018 des premiers résultats de l'enquête Prévenir (ANRS) montre l'efficacité de la PrEP, prise en continue ou à la demande par des hommes ayant des rapports homosexuels, puisqu'il n'y a eu aucun cas d'infection par le VIH recensé. Pour autant, en dépit des résultats très encourageants de la PrEP, sa prescription n'est pas encore répandue pour les personnes ayant des rapports hétérosexuels. Elle lui demande donc quelles peuvent être les mesures à prendre pour encourager la prescription de la PrEP, améliorer la promotion des campagnes et des dispositifs de prévention, et favoriser le dépistage régulier de toutes les personnes, indépendamment de leur identité sexuelle, pour lutter efficacement contre le VIH et de nouvelles contaminations.

Texte de la réponse

En 2016, la France a été pionnière dans la PrEP (prophylaxie pré-exposition) en étant le premier pays européen à l'autoriser et à la prendre en charge financièrement à 100 %. Le Gouvernement s'est fortement engagé pour la santé des citoyens, notamment pour renforcer la prévention, premier pilier de la stratégie nationale de santé

définie pour la période 2018-2022, décliné à travers le « Plan Priorité Prévention » présenté par le Premier ministre le 26 mars 2018 en conseil interministériel pour la santé. La stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 et sa première feuille de route 2018-2020, s'inscrivent pleinement dans cette ambition de répondre aux besoins de nos concitoyens dans le champ de la santé sexuelle, dont le VIH-SIDA fait partie. Le renforcement du déploiement de la prévention diversifiée, dont l'accès à la PrEP, la promotion de l'usage du préservatif, ainsi que le recours au dépistage régulier du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) sont essentiels. Le traitement post-exposition (TPE) et le traitement comme la prévention (TasP) sont également des outils de prévention qu'il faut mieux faire connaître. La PrEP en tant qu'outil additionnel d'une stratégie de prévention diversifiée chez les personnes qui présentent un haut risque d'acquisition du VIH par voie sexuelle, est effective depuis le 4 janvier 2016 pour les médecins hospitaliers expérimentés dans la prise en charge de l'infection par le VIH et depuis le 11 juin 2016 pour les médecins des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (CeGIDD). Le renouvellement de la prescription initiale peut être réalisé par les médecins de ville. Les résultats publiés par Santé publique France mettent en évidence une nette augmentation des initiations de PrEP depuis mi-2017 et fournissent des éléments en faveur d'un niveau élevé de renouvellement du traitement après son initiation. Le déploiement doit encore se poursuivre. Les comités de coordination régionale de la lutte contre les IST et le VIH (COREVIH) seront mobilisés afin de mettre en œuvre toutes les actions visant à ce que les personnes éligibles à la PrEP puissent en bénéficier. Par ailleurs, des actions de mobilisation autour du dépistage avec l'organisation de campagnes régionales de dépistage pour faire connaître le dépistage auprès de la population générale mais aussi de créer une dynamique de long terme entre les acteurs de la prévention et du dépistage sur les territoires, y compris les professionnels de premier recours, seront organisées dans chaque région. Enfin, le ministère des solidarités et de la santé et la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ont lancé conjointement un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour permettre de sélectionner des candidats porteurs de projets de centres de santé sexuelle communautaire. Quatre projets ont ainsi été retenus à Paris, Lyon, Montpellier et Marseille, lesquels viendront compléter l'offre déjà existante.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Vanceunebrock](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19566

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4445

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8086